

**GOVERNMENT OF THE  
REPUBLIC OF VANUATU**

OFFICE OF THE GOVERNMENT  
REMUNERATION TRIBUNAL  
PMB 9094 Port Vila, Vanuatu  
Tel: (678) 23625 Fax: 263181



GOVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DE VANUATU  
BUREAU DE CONSEIL DE RÉVISION DES  
TRAITEMENTS  
SPR 9094 Port-Vila, Vanuatu  
Tél : (678) 23625 Télécopie : 263181

**DÉTERMINATION 9 de 2017 – DÉTERMINATION SUR LA CLASSIFICATION SALARIALE DES  
AGENTS DE LA SANTÉ NOMMÉS OU EMPLOYÉS PAR LA COMMISSION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE.**

La présente détermination expose la structure salariale des agents de la santé employés par la Commission de la fonction publique. Elle est composée de :

**CONTENU**

TITRE 1 – GÉNÉRALITÉS.....	2
TITRE 2– STRUCTURE SALARIALE POUR LES AGENTS DE LA SANTÉ.....	2
TITRE 3 – QUESTIONS CONNEXES .....	2
TABLEAU 1 – STRUCTURE SALARIALE DES AGENTS DE LA SANTÉ .....	3

## TITRE 1 – GÉNÉRALITÉS

### 1.1 Autorité :

1.1.1 La présente détermination est émise conformément à l'article 13 (1) de la Loi de 1998 relative au conseil de révision des traitements de l'État [CAP 250]

1.1.2 Le conseil peut, de temps à autre, diffuser des notes d'orientation pour aider les organismes employeurs dans l'application de la présente détermination.

### 1.2 Application :

1.2.1 La détermination s'applique aux personnes nommées agents de la santé par la Commission de la fonction publique.

1.2.2 Aucune autre personne ne devrait recevoir le salaire indiqué dans cette détermination, autre que les personnes mentionnées à la section 1.2.1 de la présente détermination.

### 1.3 Date d'entrée en vigueur :

1.3.1 La détermination entrera en vigueur le et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

1.3.2 Au moment où et quand la présente détermination entrera en vigueur, elle remplacera et révoquera toute détermination ou décision antérieure rendue sur le traitement des agents de la santé.

## TITRE 2 – STRUCTURE SALARIALE DES AGENTS DE LA SANTÉ

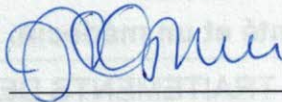
2.1 Une personne qui occupe un poste spécifié dans le tableau 1 reçoit le salaire annuel tel qu'il est précisé pour ce poste dans ce tableau.

2.2 Réajustement des salaires : Sous réserve de l'article 2.1 de la présente détermination, un ajustement des salaires sera effectué conformément aux principes directeurs du rendement établis et selon les capacités de l'organisme employeur à verser un salaire pour la fonction en question.

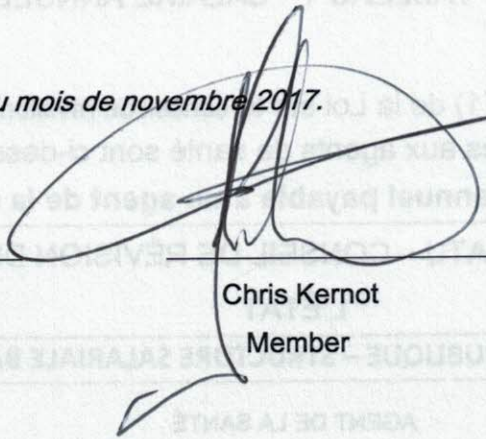
**TITRE 3 – QUESTIONS CONNEXES**

**3.1 Avantages sociaux :** A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les agents de la santé énumérés dans le tableau 1 de la détermination ne recevront plus les avantages suivants : l'allocation pour enfant à charge, l'allocation familiale et au conjoint, l'indemnité de cherté de vie, l'allocation de représentation, l'allocation carburant, l'indemnité de logement et l'indemnité pour téléphone

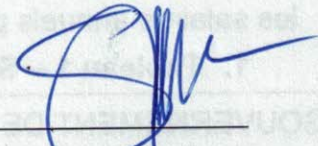
*Signée ce 17eme Jour du mois de novembre 2017.*



**Marie Antoinette Nirua**  
Chairperson



**Chris Kernot**  
Member



**Roan Lester**  
Member

POSTION	INVEAU DU GCV	BANDE	1	2	3
Medecin chef	8	MO 8	2 518 000	2 518 000	2 518 000
Chef des services médicaux du général	8	MO 7	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Medecin consultant	8	MO 6	2 288 000	2 288 000	2 288 000
Medecin consultant	8	MO 5	2 108 000	2 108 000	2 108 000
Medecin consultant	8	MO 4	2 028 000	2 028 000	2 028 000
Medecin consultant	7	MO 3	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Medecin consultant	7	MO 2	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Medecin	7	MO 1	2 000 000	2 000 000	2 000 000

**GOVERNMENT OF THE  
REPUBLIC OF VANUATU**

OFFICE OF THE GOVERNMENT  
REMUNERATION TRIBUNAL  
PMB 9094 Port Vila, Vanuatu  
Tel: (678) 23625 Fax: 263181



GOVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DE VANUATU  
BUREAU DE CONSEIL DE RÉVISION DES  
TRAITEMENTS  
SPR 9094 Port-Vila, Vanuatu  
Tél : (678) 23625 Télécopie : 263181

**DÉTERMINATION 9 de 2017 - TABLEAU 1 – SALAIRE ANNUEL DES AGENTS DE  
LA SANTÉ.**

En vertu du paragraphe 13 (1) de la Loi sur le conseil de révision des traitements de l'État, les salaires annuels payables aux agents de santé sont ci-dessous indiqués.

**1. Tableau 1 – Salaire annuel payable à un agent de la santé et un médecin.**

GOUVERNEMENT DE VANUATU – CONSEIL DE RÉVISION DES TRAITEMENTS DE L'ÉTAT					
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE – STRUCTURE SALARIALE BASÉE SUR LE RENDEMENT					
AGENT DE LA SANTÉ					
VOIE DE CARRIÈRE POUR UN AGENT DE LA SANTÉ ET UN MÉDECIN			ÉCHELON SALARIAL		
			Minimum	Intermédiaire	Maximum
POSITION	NIVEAU DU CQV	BANDE	1	2	3
Médecin-chef	9	MO 8	5 989 600	6 356 900	6 738 300
Chef des services médicaux ou principal chef de clinique	9	MO 7	5 000 400	5 324 100	5 650 500
Médecin consultant supérieur	9	MO 6	3 968 600	4 206 700	4 444 800
Médecin consultant	9	MO 5	3 408 300	3 527 600	3 623 500
Principal spécialiste subalterne	8	MO 4	3 029 600	3 135 600	3 220 900
Spécialiste subalterne	7	MO 3	2 693 000	2 787 200	2 863 000
Médecin conseil	7	MO 2	2 489 500	2 489 500	2 489 500
Stagiaire	7	MO 1	2 298 000	2 298 000	2 298 000

Abréviation : CQV – Cadre des qualifications de Vanuatu

2. Un agent, autre qu'un stagiaire, lorsqu'il occupe un poste supérieur à son poste d'attache devra recevoir le salaire pour ce poste jusqu'à ce qu'il cesse de l'occuper.

*Signee ce 17eme Jour du mois de novembre 2017.*



Marie Antoinette Nirua  
Chairperson



Chris Kernot  
Member



Roan Lester  
Member

*En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

